

CONVOCAATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le

MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 A 20 HEURES 00
SALLE RONCEVAUX 9 RUE DE LA MAIRIE – DOMPIERRE-DU-CHEMIN

L'ordre du jour est le suivant :

1. **CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)** : Présentation du bilan énergétique 2021 par Mme Geslot
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**
3. **FOUGERES AGGLOMERATION** : Présentation du rapport d'activité 2021
4. **SDE35** : Présentation du rapport d'activité 2021
5. **PROJETS DOMPIERRE** : Aménagement de la place principale et de la RD 798 – Abords de la voie verte et Jardin de la Belle Aude – Consultation de bureaux d'études / Cahier des Charges
6. **CONSEILLERS DELEGUES** : Revalorisation de l'indemnité de fonction
7. **RPI** : Projet de cirque – Demande de participation financière
8. **ACCUEIL DES RANDONNEURS** : Approbation du plan de financement (Fonds FEADER – LEADER)
9. **PERSONNEL COMMUNAL** : Création de postes
10. **VAE TARIFS LOCATIONS**
11. **CABANES ETAPES** : Gestion – Lancement appel à candidatures
12. **ASSAINISSEMENT** : Présentation du rapport annuel du délégataire (SAUR) – Année 2021
13. **AMF** : Motion – Alerte finances locales
14. **DECISIONS DU MAIRE**
15. **QUESTIONS DIVERSES**

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Michel BALLUAIS

N.B : un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner, à tout membre du conseil de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Conseil municipal
Ordre du jour du mercredi 9 novembre 2022

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)

Présentation du bilan des consommations et des dépenses énergétiques de l'année 2021 par Mme GESLOT, Chargée de missions Service collectivités, Animations Participatives, au sein de l'Agence Locale de l'Energie du pays de Fougères(ALE)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

FOUGERES AGGLOMERATION – RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Présentation du rapport d'activité 2021

SDE 35 - RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Présentation du rapport d'activité 2021

PROJETS DOMPIERRE - AMENAGEMENT DE LA PLACE PRINCIPALE ET DE LA RD 798 – ABORDS DE LA VOIE VERTE ET JARDIN DE LA BELLE AUDE – CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES / CAHIER DES CHARGES

La Commune de Luitré-Dompierre a mené, en 2021 et 2022, des études pour la réalisation d'un contrat d'objectifs développement durable (CODD). Les élus du conseil municipal ont ainsi souhaité élaborer un projet de territoire conjuguant attractivité résidentielle et attractivité économique avec pour objectif la construction du territoire de demain.

Ce contrat, et le plan d'actions qui en résulte, a été validé par le conseil municipal du 13 juillet 2022.

Le présent marché consiste à la mise en œuvre des actions 1-A et 1-B du contrat d'objectifs :

Aménagement de la place principale, des abords de la voie verte et de la RD, restructuration du parc de la Belle Aude.

1-A) Zone de loisirs : Restructuration du parc de la Belle-Aude

1-B) Abords de la RD : Aménagement de la placette des commerces, des abords de la voie verte et de la RD798

Le périmètre d'étude comprend :

- **Sécurisation/aménagement de la voirie :** La Rue du Saut-Roland (depuis le passage de la voie verte jusqu'au ralentisseur) et la place des commerces.
- **Aménagement du parc communal :** Le parc de la Belle-Aude et ses entrées jusqu'à l'étang « Rue verte »

L'objet du marché concerne une mission de Maîtrise d'œuvre :

- De manière générale, la mission du maître d'œuvre a pour objet l'étude et la définition technique du programme des aménagements à réaliser. Cette étude doit permettre d'évaluer la faisabilité technique et financière du projet conformément aux réglementations applicables en vigueur, de manière à répondre aux attentes et objectifs définis (*tranche ferme*)
- Cette mission concerne, dans un second temps, la réalisation des travaux d'aménagement (*tranche optionnelle*)

Il est proposé au conseil municipal :

- *de valider le cahier des charges concernant la mission de maîtrise d'œuvre*
- *et d'autoriser le Maire à lancer la consultation*

CONSEILLERS DELEGUES – REVALORISATION INDEMNITES DE FONCTIONS

Suite à la modification du bureau municipal, une nouvelle répartition des missions a été décidée. De ce fait, M. le Maire propose de revaloriser les indemnités de fonctions des conseillers délégués.

RPI LUITRE / LA SELLE / DOMPIERRE – PROJET DE CIRQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet pédagogique du RPI, il est proposé à tous les enfants du RPI de participer à un projet de cirque.

Ce projet se déroulera sur 2 semaines du lundi 21 novembre au vendredi 2 décembre 2022.

Ce projet, outre l'ouverture culturelle qui sera apportée aux enfants, permettra également de développer les compétences physiques et sportives. De plus, dans la continuité de ce projet, des activités seront développées dans d'autres disciplines (français, mathématiques, histoire, géographie...)

Le coût par élève : 77 €

Nombre d'élèves de Luitré-Dompierre : 134

Afin d'aider le RPI à financer ce projet et de réduire la participation des parents, une subvention communale est sollicitée.

Proposition 35% du coût (idem classe découverte) : 27.00 €

Coût pour la commune de Luitré-Dompierre : 3 618 €

Il est proposé au conseil municipal :

➤ *de voter, pour le projet de cirque proposé à l'ensemble des élèves du RPI, une subvention de 3 618 €*

ACCUEIL DES RANDONNEURS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION FEADER-LEADER

M. le Maire rappelle que l'aménagement d'une aire d'accueil pour les randonneurs se fait dans le cadre de la COOPÉRATION V9 A LUITRE-DOMPIERRE- Expérimenter des services avec d'autres territoires pour une mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V9 (Nantes / Le Mont Saint-Michel)

Les équipements suivants seront installés :

- 3 cabanes étapes (dont une cabane PMR)
- 1 bloc kitchenette/douche/sanitaire
- 2 box vélos

Ci-après le plan de financement :

Dépenses prévisionnelles		PU (€ HT)	Total (€ HT)
Hébergements légers (3 cabanes)	Cabanes	10 520.00	31 560.00
	Livraison	280.00	840.00
	TOTAL	10 800.00	32 400.00
Bloc sanitaire + douche (1 bloc)	Bloc sanitaire	11 418.00	11 418.00
	Livraison	845.00	845.00
	TOTAL	12 283.90	12 283.90
	BOX Altao Cocoon	4 358.00	8 716.00

BOX sécurisés (Pour 2 BOX = 4 places)	Options	351.75	703.50
	TOTAL	4 709.75	9 419.50
Dépenses totales (€ HT)		54 103.40	
Recettes prévisionnelles		Total (€ HT)	%
Fonds européen FEADER-LEADER		42 675.69	78.88
Autofinancement Commune de Luitré-Dompierre		11 427.71	21.12
Recettes totales (€ HT)		54 103.40	100.00

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus concernant l'aménagement d'une aire pour l'accueil des randonneurs
- De solliciter une subvention dans le cadre du FEADER-LEADER
- D'autoriser le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE PERMANENT STATUTAIRE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe afin de titulariser le contractuel occupant les fonctions de responsable comptabilité, urbanisme , ressources humaines, suite à sa réussite au concours de la FPT.

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe suite à un avancement de grade. Parallèlement, il est y a lieu de procéder à la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE - TARIFS DE LOCATIONS POUR L'ANNEE 2023

TOUT PUBLIC 2022 - 2023	
Inscription	Gratuite
Gratuité	10 mn
De 10 min à 4 heures	1.5 €/heure
1 jour (de 4 heures à 24 heures)	6 €
2 jours	8 €
3 jours	11 €
4 jours	14 €
5 jours	16 €
6 jours	18 €
1 semaine	20 €
1 mois*	30 €
2 mois*	40 €
3 mois*	50 €

*Disponible en mairie uniquement pour les habitants de Luitré-Dompierre ainsi que pour toute personne travaillant sur la commune, sur présentation d'un justificatif, dans la limite de 6 vélos du parc.

Il est proposé au conseil municipal,

- d'adopter la nouvelle grille tarifaire concernant la location des vélos à assistance électrique prenant effet immédiatement.

CABANES ETAPES – GESTION – APPEL A CANDIDATURE

En lien avec la mise en tourisme de l'itinéraire V9 qui reliera, en 2023, Nantes et le Mont Saint-Michel, la Commune de Luitré-Dompierre s'est associée avec la commune de Maen-Roch et la communauté de communes de Chateaubriand-Derval pour la structuration d'aires de repos pour cyclotouristes.

Ce projet vise à mettre en place des aires d'arrêts à destination des touristes, cyclotouristes et randonneurs de passage sur la commune, pour leur apporter les services nécessaires pour un arrêt/une halte, de quelques minutes à la nuitée. En ce sens, la commune s'est équipée de deux box de stationnement longue durée pour vélos, d'un bloc sanitaire/douche/cuisine et de 3 cabanes étapes pouvant accueillir chacune 3 à 4 personnes.

Dans l'optique d'offrir aux futurs usagers de ces équipements un niveau de service optimal, la commune souhaite déléguer à un privé la gestion des trois cabanes.

La commune souhaite déléguer la gestion de ses cabanes sous la forme d'une convention de mise en gérance.

Le gérant aura pour missions :

- **La promotion et la commercialisation :**
- **Accueil du client :**
- **Etats des lieux avant/après + Ménage :**

Un appel à candidature va prochainement être diffusé qui a donc pour objectif de présenter l'ensemble des missions qui seront confiées au futur gestionnaire des cabanes, les options ainsi que les tarifs et modalités de rétribution. Il est ouvert à tous (habitants, commerçants, associations ...). Après réception des candidatures, la commission municipale « Attractivité touristique » réalisera une sélection et un rendez-vous de lancement sera organisé avec la/les personne(s) sélectionnée(s).

Il est proposé au conseil municipal :

- *d'adopter la démarche proposée*
- *d'autoriser le Maire à diffuser l'appel à candidature*

ASSAINISSEMENT – RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Présentation d'une synthèse du rapport annuel du délégataire (SAUR)

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE – ALERTE FINANCES LOCALES

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter la motion de l'AMF exprimant la profonde préoccupation des collectivités locales concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur leur capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

M. le Maire appelle à soutenir les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- **D'indexer la DGF sur l'inflation 2023**
- **Soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.**
- **De réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA**
- **De rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances**

Concernant la crise énergétique, M. le Maire appelle également à soutenir les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES